

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENT PUBLICS
DE LA WILAYA DE NAAMA
NIF: 415024000045205

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire RELATIF AU CONCOURS NATIONAL
RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE N°23/2026

ÉTUDE POUR LA RÉALISATION ET ÉQUIPEMENT D'UNE POLYCLINIQUE EN REMPLACEMENT
DE LA POLYCLINIQUE (MOFTI ILYES) MÉCHERIA W/NAAMA

Conformément aux dispositions de l'article 48 alinéa du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et des délégations de service public, La Direction des Equipements Publics de la wilaya de Naâma informe les soumissionnaires ayant participé au concours national restreint de maitrise d'œuvre N° 23/2026 relatif a : **«Etude pour la réalisation et équipement d'une polyclinique en remplacement de la polyclinique (MOFTI ILYES) Mécheria W/Naama;** paru aux quotidiens الحياة le 27/04/2026 et quotidien EL Clasico le 28/04/2026 et les Journaux électroniques elmoudjaz le 28/04/2026 qu'a l'issue de l'analyse des offres, le concours est attribué conformément au tableau sus dessous :

BET RETENU	MONTANT D'ETUDE	MONTANT DE SUIVI	MONTANT TOTAL	LA NOTE FINALE	OBS
Groupement D'architecte UNION (RAFAI Mohamed +AROUS Okba + HOGGUI Abdelkader) NIF : 19345100005716904580 NIF : 19312020241018301280 NIF : 185390100184103	6 880 000,00 DA	8 640 000,00 DA	15 520 000,00 DA	94.00	Meilleure offre

- Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour un éventuel recours à compter de la premier parution de cet avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP et ce conformément à l'article 82 alinéa du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et des délégations de service public.

LE DIRECTEUR